

# COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 6 février 2020

## **Municipales : Dépôt des déclarations de candidatures Prenez rendez-vous au plus tôt !**

La Préfecture de la Creuse rappelle que les dates de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections municipales et communautaires sont fixées, pour le 1<sup>er</sup> tour, du 12 au 27 février 2020.

Néanmoins, **il est fortement conseillé aux candidats de prendre rendez-vous dès à présent** pour déposer leurs candidatures dans les meilleures conditions.

Il vous est possible de prendre rendez-vous par téléphone au 05 55 51 58 69 pour la Préfecture ou au 05 55 67 71 72 pour la Sous-Préfecture d'Aubusson ou en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Creuse à l'adresse [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)